L'affaire Vanneste : la mise à mort de la liberté d'opinion

Article rédigé par , le *09 février 2017*

L'affaire Vanneste est une affaire d'État. Elle doit être qualifiée ainsi dans la mesure où elle atteint en profondeur les fondements de la démocratie : liberté d'opinion et son corollaire, liberté d'expression. Elle n'intéresse pourtant que peu de monde: l'ébranlement de la société qu'elle génère se produit dans l'indifférence majoritaire. La France pense être un pays de liberté. Derrière l'apparence flatteuse, est-ce encore vraiment la réalité? Ou bien serions-nous devenus, sans nous en apercevoir, un peuple de rhumatisants... dans l'ordre de la pensée? Pour nous en rendre compte, revisiter l'affaire Vanneste sera un petit test d'effort, un parcours de santé, une occasion de nous dégourdir les jambes et les méninges, tant il est vrai que, selon le bon mot d'un hebdomadaire satirique paraissant le mercredi, " la liberté ne s'use que si on ne s'en sert pas "!

François-Xavier de Guibert 2008 199 20,00 Oui 20,00 €